

# [ COMMISSION CHARTE ÉTHIQUE & MARAUDE ]

## [ COMMUNIQUÉ

« Appel pour une éthique de l'accompagnement des personnes vers une sortie de la rue »

*Le service public d'assistance aux personnes vulnérables dans la rue doit mettre en œuvre des dispositifs respectueux des personnes [*

18 décembre 2009

Le directeur d'une structure intervenant dans le champ de la maraude, a signalé le 16 décembre 2009 dans une lettre rendue publique adressée à Benoist APPARU, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme, une situation préoccupante et significative dans le cadre d'une intervention relevant d'une structure en charge de responsabilités publiques dans l'accueil et l'orientation des demandes de mises à l'abri des personnes vulnérables dans la rue.

Sans préjuger de la suite que ne manquera pas d'apporter le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme dans l'instruction de cette situation représentative de pratiques contestables, la Commission Charte Éthique & Maraude y voit une mise en cause des principes affirmés dans la Charte Éthique & Maraude qui précise notamment :

« Approche de la personne\*

L'engagement dans le contexte de la maraude sollicite des qualités d'ouverture à l'autre, de bienveillance, de neutralité, de justesse et de prudence.

« Le sens de l'écoute favorise une relation proche.

« Il convient de ne pas nuire à la personne et d'interroger de manière constante le sens et l'objet de la relation.

« Le respect et la reconnaissance de la personne dans sa liberté, son autonomie, ses préférences, attentes et droits, s'imposent. »

**La Commission Charte Éthique & Maraude engagera en 2010 une réflexion portant sur le type d'attitudes et de décisions préjudiciables aux personnes dans la rue, souvent imparfaitement appréhendées par les intervenants, et relevant de procédures institutionnelles inadaptées.** Un « Appel pour une éthique de l'accompagnement des personnes vers une sortie de la rue » s'impose désormais afin de rappeler de manière solennelle que les valeurs de la démocratie exigent des attitudes dignes qui ne sauraient ignorer les droits fondamentaux de la personne.

Ainsi, le service public d'assistance aux personnes vulnérables dans la rue doit-il mettre en œuvre des dispositifs respectueux des personnes et compatibles avec leurs droits et besoins propres considérés de manière inconditionnelle. **Les décisions arbitraires, selon des règles indifférenciées, dénaturent le sens d'un engagement solidaire.**

La pratique dite « d'évaluation sociale » menée par téléphone avec des personnes en situation de précarité dans la rue, s'avère injustifiable et discriminatoire, dès lors que les conditions requises pour un entretien de cette nature ne sont pas concevables dans ces circonstances de fragilité et d'incertitude. Elle ne saurait relever en première intention des missions du 115, sollicité avant toute autre considération afin de permettre à la personne en situation difficile de disposer d'une mise à l'abri sans condition. Distinctes, l'évaluation et l'orientation vers une structure adaptée doivent intervenir dans un second temps. Elles relèvent de compétences spécifiques, autres que celles du 115.

**La Commission Charte Éthique & Maraude s'inquiète de la diffusion d'un discours unique qui induit et légitime des mentalités ainsi que des pratiques contradictoires avec les valeurs affirmées dans la Charte.** Chaque personne en situation de vulnérabilité dans la rue, doit être reconnue dans son histoire personnelle et la complexité d'un parcours qui ne sauraient relever d'un mode d'interprétation ou de pensée à dominante médicale. Les mesures trop souvent coercitives, systématiquement proposées comme seules réponses déterminées, ne peuvent qu'accentuer la relégation des plus faibles et accentuer les sentiments d'humiliation et de mépris.

Les logiques dont semblent procéder certains dispositifs mis en œuvre aujourd'hui nous semblent justifier une extrême vigilance afin de prémunir les personnes dans la rue des dérives organisationnelles d'une gestion indifférenciée qui menace leur dignité, leur identité et leurs droits.

Dans ce domaine si délicat, personne ne détient à lui seul une vérité, et c'est ensemble, sans esprit partisan et au réel service d'une cause qui doit mobiliser les meilleures compétences qu'il nous faut créer les conditions d'une mobilisation soucieuse des valeurs de la démocratie.

**La Commission Charte Éthique & Maraude considère urgent d'élaborer dans les prochaines semaines un « Appel pour une éthique de l'accompagnement des personnes vers une sortie de la rue ». Elle souhaite associer à cette nouvelle initiative la meilleure représentativité de personnes, qu'elles soient bénévoles, professionnelles ou simplement motivées par ces enjeux.**

\* Charte Éthique & Maraude, article 4.

→ **Contactez** la [COMMISSION CHARTE ETHIQUE & MARAUDE] [  
[ethique.maraude@sls.aphp.fr](mailto:ethique.maraude@sls.aphp.fr)